

Les défis de la réforme de l'immigration sous la présidence Obama : entre pragmatisme national et pressions subnationales

Els de Graauw et François Vergniolle de Chantal***

Les débuts de l'Administration Obama sont tellement axés sur les questions économiques que d'autres sujets, comme l'immigration, semblent passer au second plan. Il est vrai que la présidentielle n'a pas véritablement porté sur ce sujet¹. Mais le paradoxe qu'il convient de souligner dès maintenant est que l'opinion demeure fortement préoccupée par cet enjeu, et ce d'autant plus que l'immigration, ou à tout le moins sa perception, est directement liée aux évolutions de l'économie. Nombreux sont donc les observateurs qui s'attendent à ce que Barack Obama reprenne à son compte l'idée de réformer profondément les lois sur l'immigration. Le nouveau Congrès à forte majorité démocrate semble mieux disposé à reprendre le débat là où il avait été abandonné au printemps 2007, lorsque la précédente réforme avait échoué.

L'argument de notre texte consiste à dire que les incitations qui vont peser sur les orientations de Barack Obama ne sont pourtant pas à chercher du côté du

* *Visiting Research Fellow* à la Harvard Kennedy School of Government (Cambridge, Mass.) et *Assistant Professor* à la City University of New York-Baruch College.

** Maître de conférences à l'Université de Bourgogne (Dijon).

Les auteurs tiennent à remercier Shannon Gleeson pour ses commentaires précieux au cours de la rédaction de cet article.

1. Aucun des deux candidats n'y ayant véritablement intérêt d'un point de vue électoral. L'immigration est en effet un sujet qui divise aussi bien les républicains que les démocrates. Je renvoie au rapport du Pew Research Center intitulé *The Immigration Divide*, 12 avril 2007.

Congrès et des évolutions politiques nationales. Il semble au contraire que le *statu quo* national soit une solution de facilité qui, en période de crise économique, puisse avoir ses avantages. En revanche, notre article met en relief les pressions issues de la société civile qui peuvent inscrire de façon pérenne la question migratoire sur l'agenda du premier mandat de Barack Obama.

Le cadre légal contemporain

Pour comprendre les flux migratoires récents et les débats qu'ils suscitent, il convient de remonter à la loi de 1965, puisqu'elle institua le régime actuel. L'ironie qui a présidé à cette loi est connue [Zolberg, 2006, p. 336] : ses promoteurs cherchaient à renforcer la présence européenne aux États-Unis en instaurant le principe de réunification familiale. Or ce sont les Hispaniques qui vont bénéficier très rapidement de la réunification familiale, de même que les Asiatiques, mais à l'inverse des Européens. La loi de 1965 ouvre en fait les États-Unis à une immigration non européenne de masse qui, en termes quantitatifs, flirte actuellement avec les niveaux des années 1900. Malgré ce résultat parfaitement contraire aux attentes des promoteurs, c'est néanmoins sur cette loi que se forge le consensus national contemporain globalement favorable à l'immigration et qui regroupe pour l'essentiel les lobbies agricoles, les industries de haute technologie, celles consommatrices de main-d'œuvre (restauration, bâtiment), la plupart des élus fédéraux des deux bords, et les universités. Ce consensus est incontesté jusqu'à la fin des années 1980 : il imprègne tellement les mentalités des responsables qu'en 1986, avec la bénédiction d'une équipe présidentielle républicaine, une amnistie de près de 3 millions de clandestins – dont 2,2 millions de Mexicains – est adoptée malgré la montée, déjà sensible, des réticences. La loi instituait aussi pour la première fois des pénalités contre les employeurs d'immigrés clandestins et cherchait donc, en reconnaissant aussi les sans papiers déjà présents sur le sol national, à définir un juste milieu entre répression et légalisation. Mais, dans la pratique, la loi a été une amnistie pure et simple qui a été perçue comme un encouragement à prendre le risque de traverser illégalement le Rio Grande. Depuis lors le précédent de l'amnistie de 1986 hante les débats autour de l'immigration illégale.

Dans les années 1990, l'immigration illégale occupe le centre du débat public, suite aux craintes qui apparaissent au niveau fédéré. Tout au long de la décennie, la fièvre identitaire – ou nativiste – gagne en intensité [Lacorne, 2003]. En Californie tout particulièrement, l'inquiétude atteignit un sommet. La récession économique du début de la décennie nourrit des craintes qui furent exploitées par la droite. Ainsi les électeurs adoptèrent en 1994 la mesure « *Save Our State* » (*Proposition 187*) instituant une politique drastique contre les immigrés clandestins : cette initiative

populaire leur supprimait toute aide sociale. Des mesures similaires virent le jour dans d'autres États et les signes de crispation se multiplièrent : de nombreux États instituèrent ainsi l'anglais comme langue officielle. En une génération, de 1964 à 1996, la question hispanique se reformula totalement : à la crainte traditionnelle du « *cheap labor* » s'ajouta celle de l'« hispanisation » des États-Unis. Mais cette réaction fut limitée dans son ampleur. Tout d'abord parce que les bases légales de l'immigration ne furent pas remises en cause. Ensuite parce que la peur nativiste se limita aux régions directement en contact avec l'immigration mexicaine – Californie et Nouveau-Mexique notamment – et sa portée nationale resta faible.

Les attentats du 11/09 ont-ils changé cette donne ?

Les conséquences de la lutte contre le terrorisme sur la gestion de l'immigration sont immédiatement visibles au niveau administratif. La bureaucratie gérant l'immigration fut réformée dans le cadre de la mise en place du ministère de la Sécurité intérieure (Department of Homeland Security, DHS, 2002). Ainsi, en 2003, le service traditionnel – Immigration and Naturalization Service, INS, responsable de la police des frontières (Border Patrol) au sein du ministère de la Justice – est incorporé à la nouvelle structure et divisé en trois services différents². Le DHS cumule aussi le service des visas qui était auparavant de la compétence du Department of State (DOS). Mais ces évolutions administratives sont sans conséquences sur la dynamique politique. Et, à ce niveau, le constat est sans appel : en huit ans le Congrès n'a pas défini une nouvelle loi sur l'immigration bien que les sondages indiquent régulièrement que l'opinion publique dans son ensemble soit favorable à une réforme globale de l'immigration. L'équipe Bush n'a jamais tenté de fermer les portes du pays à l'immigration. En deux mandats, le président n'a jamais dévié de son relatif pragmatisme quant à l'immigration mexicaine. Mais, ce faisant, il s'est placé en porte à faux par rapport à ses propres troupes, comme l'illustre la réforme avortée de l'immigration en 2007.

L'équipe présidentielle a été mise en échec par une coalition d'élus républicains au Congrès. Suite à l'appel présidentiel en faveur d'un nouveau programme de « travailleurs invités » (*guestworkers*) lors de la campagne de 2004, la chambre des Représentants se penche sur la question de l'immigration illégale en provenance du Mexique. Les Représentants adoptent ainsi en décembre 2005 une proposition de loi (HR 4437) de Jim Sensenbrenner (républicain du Wisconsin)

2. Respectivement : l'USCIS – US Citizenship and Immigration Services –, le CBP – US Customs and Border Protection (qui gère maintenant la Border Patrol) – et l'ICE – US Immigration and Customs Enforcement.

qui obtient le soutien de l'écrasante majorité des élus républicains. Ce texte – le *Border Protection, Anti-Terrorism, and Illegal Immigration Control Act* – mettait l'accent, comme son nom l'indique, sur la « sécurisation » de la frontière. Il était entièrement axé sur la répression et la construction d'un « mur » le long de la frontière Sud, qui devait couvrir 1 120 km. Mais la proposition de loi renforçait aussi les sanctions : contre les employeurs des clandestins d'abord, et ensuite en transformant en crime pénal l'« assistance » en toute connaissance de cause à un immigrant illégal, ouvrant ainsi la voie à une multiplicité de controverses : les manifestations d'immigrés clandestins contre les textes en débat atteignent leur sommet au printemps 2006 avec des actions menées dans plus d'une centaine de villes et mobilisant des centaines de milliers de personnes (jusqu'à 500 000 dans la seule ville de Los Angeles).

Devant les formidables oppositions suscitées par ce texte, le 109^e Congrès s'achève sans qu'une décision soit prise. Le nouveau Congrès est à majorité démocrate, ce qui affaiblit encore un peu plus le président Bush. Mais pourtant, sur la question de l'immigration clandestine, ce sont les élus conservateurs qui vont animer l'opposition à l'Administration. La nouvelle proposition – S 1348, le *Secure Borders, Economic Opportunity and Immigration Reform Act* – est plus modérée que la précédente : elle propose en effet un moyen d'accorder la citoyenneté aux immigrants sans papiers déjà présents sur le sol des États-Unis. Elle institue dans le même temps le programme présidentiel de « travailleurs invités », en limitant à 200 000 par an le nombre de visas attribuables à ce titre, toutes nationalités confondues. Pour pallier les critiques de droite, la proposition de loi reprenait aussi plusieurs mesures restrictives. Dans les faits, ce texte résultait de l'action conjointe de plusieurs acteurs qui avaient déjà participé aux précédents débats sur l'immigration : Edward Kennedy (Massachusetts), John McCain (Arizona), Jon Kyle (Arizona), et Lindsey Graham (Caroline du Sud) ; le président lui-même soutenait cette tentative³. En face, l'opposition se composait des sénateurs républicains Jim DeMint (Caroline du Sud), Jeff Sessions (Alabama), et David Vitter (Louisiane). Ils critiquaient fermement le début d'amnistie aux clandestins. Ils critiquaient également la lourdeur des nouvelles procédures. Jouant ainsi sur de vieux réflexes conservateurs – le rejet de l'amnistie et la dénonciation de la bureaucratie –, ils surent par ailleurs utiliser toutes les ressources de procédure, notamment le « *filibuster* », pour bloquer pendant un an le projet de réforme. Mais ils bénéficièrent aussi de leur alignement objectif avec des groupes plus orientés

3. On trouvera dans la presse la référence au « gang des 12 » pour désigner un groupe plus large de sénateurs : en plus de ceux mentionnés, il faut ajouter Dianne Feinstein (D - Californie), Mel Martinez (R - Floride), Ken Salazar (D - Colorado), Arlen Specter (R - Pennsylvanie).

à gauche. À gauche, en effet, les critiques n'étaient pas moins vives. Les nouvelles limites à la réunification familiale n'étaient pas acceptées. Et l'idée même d'un programme de « travailleurs invités » était un anathème. Un tel programme créait une sous-classe de travailleurs taillables et corvéables à merci sans pour autant obtenir de droits sociaux (en l'absence de cotisations ils n'auraient reçu aucun droit) ou de possibilité de résidence à long terme. Les organisations latinos manifestèrent leur rejet profond de cette disposition qui, selon elles, reprenait avec une naïveté presque déconcertante les attentes les plus simples d'un patronat à la recherche d'une main-d'œuvre peu exigeante et temporaire. Par ailleurs, les milieux patronaux eux-mêmes n'étaient pas forcément en faveur de la suppression du « parrainage » (*sponsorship*) traditionnel. Au total, la proposition de loi suscita beaucoup de réactions sans générer pour autant de consensus. Finalement, les sénateurs ne purent mettre un terme aux débats et adopter la loi. Ce vote dit de « cloture » échoue par 46 voix contre 53 le 28 juin. C'en est fini de la réforme de l'immigration au 110^e Congrès.

Actuellement, les réformes les plus récentes traitant de l'immigration clandestine sont donc celles issues des dispositions du *Federal ID Act* (2005) et le *Secure Fence Act* (2006). Ces deux textes sont exclusivement sécuritaires et ne permettent pas d'engager une réforme de fond. Ces politiques sécuritaires ont transformé un flux largement circulaire, temporaire et relativement transparent en un flux à sens unique, pour des séjours plus longs, et avec un risque de criminalisation plus élevé. Comme l'a écrit le sociologue Douglas Massey, le mur semble créer très précisément ce dont il devait protéger les États-Unis, à savoir une communauté de résidents illégaux enfermés dans le cycle de la pauvreté et de la criminalité⁴. Le cadre législatif autour de l'immigration illégale en provenance du Mexique est donc sécuritaire et de ce fait incomplet, voire inefficace : aucune solution de long terme n'est envisagée pour gérer un flux d'illégaux qui, dans le cadre de l'ALENA, ne peut se tarir et qui ne peut pas non plus être arrêté (la géographie dictant cette donnée incontournable). Par ailleurs, les États-Unis, à la différence du Canada par exemple, ne disposent pas de structures d'accueil et d'intégration des immigrants, qui sont ainsi laissés à eux-mêmes. Pour l'instant, en l'absence de décision fédérale, l'initiative vient des États fédérés [Vergniolle de Chantal, 2008]. Les États-Unis projettent ainsi l'image de la désunion au fur et à mesure que la gestion de l'immigration illégale devient un patchwork de mesures contradictoires.

4. D'où le titre provocateur de cet éditorial publié par D. Massey dans le *New York Times* du 4 avril 2006, « The Wall That Keeps Illegal Workers In ». Voir également à [Massey, Durand, Malone, 2003].

Quelle nouvelle configuration politique ?

Les élections de 2008 sont certes historiques, mais seront-elles décisives, au moins sur la question de l'immigration illégale ? Barack Obama a promis lors de la campagne de mener la réforme de l'immigration dans la première année de son mandat⁵. Dans sa nouvelle équipe, il a nommé des Hispaniques – Ken Salazar au poste de secrétaire à l'Intérieur – et des responsables familiers des problèmes de la frontière Sud – notamment Janet Napolitano, gouverneur de l'Arizona – et de ceux des immigrants – Hilda Solis, secrétaire au Travail et d'origine à la fois mexicaine et nicaraguayenne. Au Congrès, il y a 31 membres hispaniques (28 à la Chambre et 3 au Sénat), un chiffre record. Ils sont démocrates dans leur majorité (22 à la Chambre et 2 sénateurs). Mais on sait que les nominations comme secrétaire sont plus des opérations de communication politique que des signes d'engagement réel. L'essentiel des décisions politiques se fait dans l'entourage proche du président – le fameux Executive Office of the President (EOP), dans lequel on trouve des bureaucraties aussi puissantes que le NSC (National Security Council) ou l'OMB (Office of Management and Budget). D'habitude, les secrétaires ne sont pas réunis collectivement et ne représentent pas une source forte d'initiatives politiques. Par ailleurs, l'origine des membres du Congrès n'est bien sûr pas un gage d'action en faveur des clandestins.

Au-delà de ces données, la question est de savoir si le nouvel équilibre des forces au Congrès permettra de définir un nouveau cadre pour la gestion de l'immigration. *A priori* la réponse est négative : à l'exception de Tom Tancredo, qui, après s'être retiré à la présidentielle, n'a pas été non plus candidat à la réélection, tous ceux qui se sont opposés à la proposition de 2007 sont encore présents au 111^e Congrès⁶. Par ailleurs, le sénateur Ted Kennedy, un des grands soutiens à la réforme de 2007, a annoncé en décembre 2008 qu'il quittait ses fonctions au sein de la commission judiciaire du Sénat, affaiblissant particulièrement la coalition pro-immigration au Congrès car il présidait la sous-commission sur l'immigration. L'absence relative de la question dans le débat présidentiel de 2008 est aussi de mauvais augure : Barack Obama oriente son action sur les questions économiques en priorité. Il paraît extrêmement peu probable que le nouveau président s'engage sur la voie de la régularisation des clandestins – soit par amnistie, soit par programme de « travailleurs invités » – à un moment où l'économie est sur le

5. « The Border Closes », *The Economist*, 18 décembre 2008.

6. Au Sénat, l'immigration est du ressort de la sous-commission *Immigration, Border Security, and Citizenship* rattachée à la commission sur le judiciaire. À la Chambre, le rapport est identique : la commission du Judiciaire a une sous-commission sur *Immigration, Citizenship, Refugees, Border Security, and International Law*.

point de s'effondrer. Les craintes au sein d'un soutien essentiel de Barack Obama, le monde syndical, et notamment la base, seraient sans doute insurmontables. D'ailleurs, les précédentes réformes qui ont ouvert les frontières ont été adoptées dans des contextes de croissance économique (1965 et 1990 notamment). À l'inverse, les pressions en faveur de politiques plus restrictives sont sans doute tout autant condamnées d'avance. Barack Obama, qui a voté pour la loi de 2006 autorisant la construction d'une barrière de sécurité, ne peut pas mettre en danger son soutien dans la communauté hispanique qui représente d'ores et déjà 9 % du corps électoral. D'après les analyses du Pew Research Center, Barack Obama a remporté les électeurs hispaniques à 67 % (contre 31 % pour McCain). Au niveau des États, il a remporté 78 % du vote latino dans le New Jersey, 76 % dans le Nevada, et 74 % en Californie. Son plus grand succès est en Floride, où il a remporté 57 % du vote latino, traditionnellement républicain dans cet État (en 2004, George W. Bush y avait obtenu 54 % des voix de cette communauté)⁷. Par ailleurs, les élus au Congrès, eux aussi, sont de plus en plus sensibles aux pressions électorales des Hispaniques devenus citoyens ; dans le contexte d'un scrutin par circonscription, la concentration géographique des populations d'origine mexicaine devient pour certains élus une contrainte politique incontournable. D'autant que le prochain recensement (*census*) en 2010 va entraîner un redécoupage des circonscriptions électorales (*districts*) : or le contexte général est celui d'une croissance de la population hispanique, en particulier dans les États de l'Ouest et du Sud-Ouest. Le poids de l'électorat hispanique va donc se renforcer, notamment dans des États clés que Barack Obama a conquis en 2008. Dans ces conditions, le risque est réel pour Barack Obama : la question de l'immigration illégale constitue un obstacle pour sa coalition électorale. Si une attitude tolérante lui assurerait le soutien des Hispaniques, elle pourrait aussi lui aliéner d'autres pans de l'électorat démocrate (notamment les milieux syndicaux et la communauté noire) ; à l'inverse, une attitude ferme affaiblirait les démocrates auprès d'un électorat hispanique que les républicains ont déjà réussi à séduire partiellement en 2004 en jouant la carte des valeurs morales (religion, famille). Dans l'immédiat, le *statu quo* semble coûter moins cher électoralement que l'action.

À court terme, il est donc vraisemblable que l'Administration Obama se contente de modifier à la marge l'équilibre actuel. La contrainte essentielle est l'état de l'économie : politiquement, si les forces « restrictives » et « expansionnistes » s'équilibrent au sein de la coalition démocrate, l'autre élément qui influe sur le développement du flux migratoire est traditionnellement économique. La

7. Voir l'analyse du Pew Research Center, « How Hispanics Voted in the 2008 Election », 5 novembre 2008. Disponible à : <http://pewresearch.org/pubs/1024/exit-poll-analysis-hispanics>.

question devient alors de savoir comment la crise économique influe sur les perceptions de l'immigration. Il y a quelques tendances significatives du côté de la communauté hispanique où les priorités se rapprochent de celles de la population dans son ensemble. Une étude du Pew Hispanic Center de janvier 2009 indique que l'éducation et l'assurance-maladie sont plus importantes que l'immigration pour les Hispaniques : l'économie est prioritaire pour 57 % des personnes interrogées, puis l'éducation pour 51 %, l'assurance-maladie pour 45 %, et l'immigration ne rassemble que 31 % des Hispaniques⁸. Cette relative baisse de visibilité de l'enjeu de l'immigration s'inscrit dans une tendance objective : la crise économique tarit le flux de travailleurs clandestins – depuis 2007, le nombre d'appréhensions d'illégaux à la frontière est d'ailleurs en baisse rapide⁹. Dans ces conditions, l'Administration pourrait alors s'engager sur des réformes de l'immigration peu visibles, afin d'éviter toute polarisation, mais qui donneraient néanmoins satisfaction au segment hispanique de son électorat. Par exemple, l'Administration pourrait soutenir le vote du *DREAM Act*, une loi qui permettrait à des illégaux emmenés aux États-Unis encore enfants de devenir résidents permanents. Le texte avait déjà été présenté en 2007 au Sénat par le sénateur démocrate Richard Durbin (Illinois). Il pourrait rapidement revenir à l'ordre du jour dans la mesure où il ne compromet pas le délicat équilibre national.

Mais la démocratie américaine, bien loin de se résumer aux équilibres nationaux, est d'abord et avant tout la démocratie des groupes de pression (*lobbies*), et c'est sans doute par ce biais qu'un débat plus global sur l'immigration peut repartir. Si la configuration politique à l'échelle nationale incite en effet à se montrer prudent sur le retour de la question de l'immigration, il n'en va pas de même au niveau de l'activisme des groupes de pression, notamment au niveau local. Les pressions sociales et locales sont au contraire une incitation décisive qui pourrait pousser l'Administration Obama et le Congrès sur la voie de la réforme de l'immigration dans un futur proche. Notre article met l'accent sur trois facteurs principaux : les États fédérés et les autorités locales, les syndicats, et les médias hispanophones¹⁰.

8. Pew Hispanic Center, « Hispanics and the New Administration », 15 janvier 2009. Disponible à : <http://pewresearch.org/pubs/1081/hispanics-and-the-new-administration-immigration-slips-as-a-priority>.

9. Un rapport de la Brookings Institution se fait d'ailleurs l'écho des chiffres du Bureau du recensement sur ce point. Disponible à : http://www.brookings.edu/opinions/2008/1224_migration_frey.aspx?p=1.

10. Notre article ne traite pas d'une autre source de pressions favorables à la réforme de l'immigration, ce sont les lobbies nationaux installés à Washington DC, comme le National Council of La Raza, le Center for Community Change, le National Immigration Forum, America's Voice, et l'Asian American Justice Center.

Les tensions intergouvernementales à propos de l'immigration illégale

L'État fédéral est, aux termes de la loi, détenteur d'un pouvoir exclusif sur les questions d'immigration et de citoyenneté. Cependant, un changement important s'est déroulé au cours des dernières années : les États fédérés et les autorités locales sont devenus des acteurs dans la gestion de l'immigration clandestine, suscitant ainsi des tensions accrues avec le pouvoir fédéral. La responsabilité en incombe très largement aux responsables fédéraux eux-mêmes. En effet, l'activisme local et fédéré sur ces questions résulte partiellement des pressions émanant de l'État fédéral lui-même. C'est en effet l'État fédéral qui a incité les États fédérés et les autorités locales à agir dans le domaine de l'immigration, notamment sur la question de l'intégration des immigrés. L'exemple de la réforme de l'aide sociale en 1996 est particulièrement parlant. Ce texte a transféré certaines compétences liées à l'immigration aux niveaux inférieurs. Les responsables fédérés sont ainsi devenus les garants de la lutte contre la fraude. Il leur revenait d'empêcher des immigrants normalement non éligibles aux programmes sociaux fédéraux de toucher des allocations publiques [Fix et Tumlin, 1998]. Les attentats du 11 septembre ont entraîné des mesures encore plus sévères, les autorités fédérales cherchant à obtenir le soutien des autorités fédérées et locales pour mettre en œuvre des politiques sécuritaires. Mais la principale explication à l'activité récente des autorités fédérées et locales est l'échec de la réforme nationale de l'immigration entre 2006 et 2007. L'entrée de plain-pied des échelons « subnationaux » dans le domaine de l'immigration vient pallier l'absence de l'État fédéral.

La National Conference of State Legislatures a publié un rapport en 2008 montrant l'augmentation spectaculaire, au cours des dernières années, de l'activité législative fédérée sur la question de l'immigration. En 2005, les assemblées d'État (*state houses*) avaient examiné 300 projets de loi abordant le sujet de l'immigration, pour au final adopter 38 mesures. En 2007, l'activité législative fédérée fut multipliée par cinq : 1 562 projets de loi furent introduits, résultant en fin de compte en 240 nouvelles lois. Le Migration Policy Institute, qui gère une base de statistiques sur l'action fédérée dans le domaine de l'immigration, publia des données indiquant par ailleurs que l'activité législative en 2007 était particulièrement intense dans le sud-est du pays. C'est là une région dont la population née à l'étranger n'a commencé à croître que récemment¹¹. Par ailleurs, une comparaison entre les six États ayant les populations immigrées les plus importantes et les plus anciennes (Californie, New York, Texas, Floride, Illinois, et New Jersey)

11. En 2007, 154 projets de loi traitant de l'immigration furent introduits dans le *Midwest*, 227 dans le Nord-Est, 311 dans le Sud-Est, 173 dans le Sud-Ouest, et 194 dans l'Ouest [Migration Policy Institute, 2007].

et les dix États ayant une population née à l'étranger en croissance rapide (Delaware, Caroline du Sud, Nevada, Géorgie, Tennessee, Alabama, Arkansas, Caroline du Nord, Arizona, et Indiana) illustre les différences d'objectifs entre les États. Dans le premier groupe, le nombre (126) de projets de loi visant à élargir les droits des immigrants était supérieur au nombre de projets visant à restreindre ces mêmes droits (50). À l'inverse, dans le second groupe, 87 projets de loi cherchaient à limiter les droits des immigrants alors que 39 visaient à les étendre. En d'autres termes, l'activisme fédéré est loin d'être identique : les États du Sud-Est sont relativement plus actifs et plus restrictionnistes que les autres sur l'immigration.

Mais les municipalités elles aussi interviennent et, ce faisant, elles complexifient encore un peu plus le schéma d'ensemble. En 2007, la base de données sur les ordonnances locales traitant de l'immigration du Fair Immigration Reform Movement (FIRM), une association défendant les droits des immigrés au sein du Center for Community Change de Washington, indiquait que 100 des 130 ordonnances introduites au niveau local en 2006 étaient anti-immigrants. Des villes comme Hazleton (Pennsylvanie), Escondido (Californie) et Farmers Branch (Texas) ont eu une visibilité nationale en 2006 lorsqu'elles ont adopté des mesures fermement anti-immigrants en interdisant aux sans-papiers de travailler et de louer un appartement dans les trois villes ; les propriétaires étaient aussi censés être responsables du statut de résident de leurs locataires. Dans le même temps, Hazleton et Farmers Branch ont adopté des ordonnances faisant de l'anglais la langue officielle de la ville. Néanmoins, d'autres villes adoptent une attitude plus pragmatique et rejettent le nativisme. En reconnaissant le caractère indéniable des changements démographiques, certaines villes ont choisi d'élargir de façon significative les droits et les allocations des immigrants, y compris ceux qui n'ont pas de papiers. New Haven (Connecticut) et San Francisco (Californie), par exemple, ont adopté des ordonnances, respectivement en 2006 et en 2007, fournissant des cartes d'identité municipales aux gens dénués de tout document officiel, de sorte que les immigrants sans papiers puissent avoir accès à une série de services municipaux et bénéficier de la protection policière.

Ce qui est problématique dans cet activisme fédéré et local sur l'immigration c'est que cette nouvelle réalité est très diverse, affaiblissant ainsi les règles nationales uniformes établies par le Congrès et les cours de justice. Cet activisme est également extrêmement controversé, comme l'atteste le fait qu'un grand nombre de lois fédérées et d'ordonnances locales soient contestées en justice. Mikel Chavers [2008], par exemple, souligne que les lois fédérées favorables ou défavorables aux immigrants seront contestées en justice. Des procès intentés dans l'Oklahoma et l'Arizona contre des lois empêchant d'employer des illégaux sont le fait de groupes d'industriels locaux et d'associations favorables aux immigrés. En même temps, l'État de l'Illinois, qui a adopté en 2007 une loi interdisant aux employeurs

d'utiliser une base de données fédérale – *E-Verify*¹² – pour vérifier le statut légal des employés, a été poursuivi en justice par le ministère de la Sécurité du Territoire (Department of Homeland Security) au motif que cette décision était une entrave à la loi fédérale. De la même façon, au niveau local, les ordonnances contre l'emploi et le logement des immigrants adoptées à Hazleton, Escondido et Farmers Branch, ont été contestées devant les cours de justice, et, en conséquence, leur mise en œuvre a été interrompue dans chacune des trois villes. Les ordonnances favorables aux immigrants adoptées par New Haven et San Francisco ont été aussi contestées en justice, mais en vain. Les plaignants reprochaient aux ordonnances de constituer des moyens d'aider les immigrants et d'encourager l'immigration clandestine, faisant ainsi un usage illégal de l'argent des contribuables.

La situation actuelle est un patchwork de mesures fédérées et locales contradictoires qui aboutit à une augmentation du nombre de procès coûteux posant indirectement la question du devenir des 12 millions de clandestins actuellement présents sur le sol des États-Unis. Elle n'est pas durable. Le message qu'elle adresse au président Obama et aux membres du Congrès est clair : il est grand temps de mener à bien une réforme globale de l'immigration qui traite directement le problème. Si les responsables fédéraux se penchent finalement sur la question et réussissent à promulguer un nouveau texte dans un avenir proche, cela ne sera pourtant pas suffisant pour réduire l'activisme fédéré et local sur l'immigration. Étant donné les divergences entre les mesures adoptées localement, il est assez peu probable qu'une nouvelle loi fédérale sur l'immigration puisse apaiser l'ensemble des États et des gouvernements locaux. Les États et les municipalités se sont en effet rendu compte que l'immigration pouvait être un domaine d'action nouveau directement lié à d'autres questions qui sont pleinement de leur ressort, comme le logement, les conditions de travail et l'éducation. Il est donc vraisemblable que la loi fédérale va rencontrer des obstacles. Les autorités locales vont très certainement continuer à concevoir et mettre en œuvre des politiques d'immigration qui correspondent d'abord aux besoins et aux attentes des communautés locales. Ce que peut faire la réforme fédérale, c'est affirmer à nouveau l'autorité de Washington dans le domaine de l'immigration et créer un nouveau socle commun

12. *E-Verify* est une base de données fédérale gérée en commun par le ministère de la Sécurité du Territoire et le système de retraites national (Social Security Administration). Créé en 1997, il s'agit actuellement d'un programme volontaire que les employeurs peuvent utiliser s'ils le veulent pour s'assurer que leurs employés ont une autorisation légale pour travailler aux États-Unis. Depuis janvier 2009, les fournisseurs et les sous-traitants de l'État fédéral doivent utiliser *E-Verify*, ainsi que les fonctionnaires fédéraux (voir le site du DHS : http://www.dhs.gov/xprevprot/programs/gc_1185221678150.shtm).

à partir duquel les lois « subnationales » pourraient être élaborées afin de régler la situation des sans-papiers.

Le retournement syndical à propos de l'immigration illégale

Cela fait des décennies que les syndicats dénoncent la façon dont les immigrants prendraient leurs emplois aux Américains tout en contribuant à faire baisser le niveau des salaires pour tous les salariés du pays. Pourtant aujourd'hui les syndicats prennent une position fondamentalement différente sur l'immigration, y compris pour les clandestins. Ce retournement est largement le résultat du déclin constant du pouvoir des syndicats depuis les années 1980. Pour compenser la baisse du nombre de membres et renforcer leur présence dans les secteurs de service en croissance, les syndicats ont recruté un nombre grandissant d'immigrants depuis les années 1990. Plus récemment, ils ont aussi commencé à syndiquer les travailleurs clandestins, remettant en cause, au passage, le présupposé selon lequel ces travailleurs ne peuvent pas être organisés dans le cadre d'une lutte collective à cause de leur présence temporaire et de la menace constante d'une expulsion. Il est vrai qu'organiser des travailleurs immigrants constitue une série de défis pour les syndicats [Milkman, 2006]. Mais, en même temps, le nombre de membres des syndicats nés à l'étranger a augmenté de 30 % entre 1996 et 2006 (passant de 1,5 million à 1,9 million), ce qui suggère que la stratégie des syndicats est payante [Fan et Batalova, 2007]¹³. Et, même si les immigrants demeurent une minorité au sein du mouvement syndical, leur part dans le nombre de syndicalistes est passée de 8,9 % en 1996 à 12,3 % en 2006 [Fan et Batalova, 2007]. Les effets probables de ces développements sont que les membres des syndicats seraient des soutiens plus affirmés d'une réforme de l'immigration.

En 1993, l'AFL-CIO (American Federation of Labor – Congress of Industrial Organizations), la plus importante fédération syndicale des États-Unis, a adopté une résolution soulignant le rôle positif des immigrants dans la construction nationale et s'en prenant par ailleurs aux critiques de l'immigration illégale¹⁴. En 2000, le Conseil exécutif de l'AFL-CIO a officiellement modifié sa position sur l'immigration en publiant une déclaration appelant à l'amnistie pour les sans-papiers, à la fin des sanctions contre les employeurs promulguées en 1986 par l'*Immigration*

13. Au cours de la même décennie, le nombre de syndicalistes nés aux États-Unis a baissé de 9 %, passant de 14,8 millions en 1996 à 13,5 millions en 2006 [Fan et Batalova, 2007].

14. *Immigration and the Labor Movement*, Résolution adoptée par la convention de l'AFL-CIO en 1993.

Reform and Control Act, et à une protection pleine et entière de tous les salariés sur leur lieu de travail, quel que soit leur statut légal [Greenhouse, 2000]¹⁵. Et, même si sept syndicats importants¹⁶ représentant des industries ayant une main-d'œuvre largement immigrée ont formé une association commune, le Change to Win (CTW), se séparant ainsi de l'AFL-CIO en 2005 suite à des désaccords marqués sur l'avenir du mouvement syndical, les deux organisations sont favorables aux droits des travailleurs immigrés. CTW s'est engagé à dépenser moins d'argent pour contribuer au Parti démocrate afin d'avoir plus de ressources pour organiser les travailleurs à faible revenu, dont beaucoup sont des immigrants sans papiers [Greenhouse, 2006 ; Hamlin, 2008]. De la même façon, en 2001, après les attentats, et en 2005, après la spectaculaire scission de CTW, les responsables nationaux ont saisi l'occasion de leur convention quadriennale pour réaffirmer leur engagement en faveur des droits des travailleurs immigrés¹⁷. Au total, ces évolutions suggèrent que les responsables des deux fédérations syndicales sont plus que jamais engagés dans le soutien à des politiques fédérales abordant directement l'immigration illégale.

Entre 2005 et 2007, les syndicats ont fait preuve d'un soutien réel à la réforme de l'immigration lorsque le Congrès a abordé ces questions. La plupart des syndicats sont tombés d'accord sur la nécessaire légalisation des immigrants sans papiers déjà présents sur le sol des États-Unis. Mais, dans la pratique, les syndicats ont été divisés sur les propositions concrètes faites au Congrès afin de gérer l'immigration. Par exemple, l'AFL-CIO s'opposa au programme de « travailleurs invités » (*guestworkers*), et la CTW doit faire face à des tensions internes [Garland, 2007]. Si l'histoire récente est une indication quelconque, on peut s'attendre à ce que les deux unions syndicales critiquent certains aspects de toute réforme à venir au Congrès. C'est peut-être d'autant plus vraisemblable maintenant que les préoccupations des

15. *Immigration*, 2000, Résolution du Conseil exécutif de l'AFL-CO.

16. Les sept syndicats formant le *Change to Win* (et les travailleurs qu'ils représentent) sont : l'International Brotherhood of Teamsters (conducteurs de poids lourds et magasiniers), la Laborers' International Union of North America (les travailleurs du bâtiment), la Service Employees International Union (les aides-soignants, les services de gardiennage, de nettoyage), UNITE-HERE (les employés dans le vêtement et les agents d'accueil), l'United Brotherhood of Carpenters and Joiners of America (charpentiers), l'United Farm Workers (main-d'œuvre agricole) et l'United Food and Commercial Workers (petit commerce et industries alimentaires, emballage). Le site de Change to Win : <http://www.changetowin.org/>.

17. *A Nation of Immigrants*, Résolution n° 5 adoptée par la convention de l'AFL-CIO en 2001, accès le 5 janvier 2009. *Immigration*, Résolution n° 26 adoptée par la convention de l'AFL-CIO en 2005 : <http://www.aflcio.org/aboutus/thisistheaficio/convention/2005/resolutions.cfm>, accès le 5 janvier 2009.

syndicats sont l'économie et l'assurance-maladie, deux thèmes qui sont en concurrence avec la réforme de l'immigration. Néanmoins, il faut aussi souligner que le récent recul des droits civils des travailleurs immigrés a redonné toute son acuité à ce vieux thème syndical selon lequel « s'attaquer aux droits d'un seul est une attaque contre tous » (« *an injury to one is an injury to all* »). En conséquence, les syndicats se sentent plus concernés par une réforme de l'immigration. Ainsi, l'AFL-CIO et la CTW ont toutes deux critiqué la décision de la Cour Suprême en 2002, *Hoffman Plastic Compounds Inc. v. National Labor Relations Board*, qui dénie aux sans-papiers la possibilité de récupérer en justice des arriérés de salaire dans le cadre du *National Labor Relations Act*, même si le salarié concerné a été renvoyé d'une façon illégale¹⁸. Les deux syndicats ont aussi condamné les raids de l'U.S. Immigration and Customs Enforcement (ICE) dans des conserveries, des sociétés de gardiennage, et d'autres entreprises employant souvent des clandestins. Ces raids se sont multipliés depuis mai 2006 et ont entraîné l'arrestation de plus de 23 000 personnes [McKinley, 2007]. Les frustrations des syndicats vis-à-vis de la mise en œuvre des lois d'immigration sont donc une indication de leur soutien pour de nouveaux efforts visant à réformer le système d'immigration sous la présidence Obama. De plus, la force des liens entre les syndicats et les majorités démocrates dans les deux Chambres du Congrès ainsi que l'ascension d'Hilda Solis comme secrétaire au Travail¹⁹ sont deux facteurs qui peuvent justifier l'optimisme des syndicats. Ils sont en effet dans une bonne position pour influencer le débat sur l'immigration pour peu qu'il reprenne à Washington DC.

Les médias hispanophones et leur capacité de mobilisation

Le *Washington Post*, en 2008, faisait le commentaire selon lequel la présidentielle était « la plus latine de toute l'histoire » [Montgomery, 2008]. Ce faisant, le journal traduisait non seulement l'importance fondamentale des électeurs hispaniques

18. Mais, en revanche, la Cour Suprême a rendu une décision en novembre 2008 (*Agri Processor Co. v. National Labor Relations Board*) aux termes de laquelle elle refusait de se prononcer sur une décision de la Cour d'appel (*Court of Appeals*) du district de Columbia. Cette décision avait défini les sans-papiers comme des « employés » conformes à la définition du *National Labor Relations Act*, même si normalement les entreprises ne sont pas censées embaucher des illégaux. Cette décision assure la possibilité pour les sans-papiers de s'engager et de participer dans les syndicats. De la même façon, cette décision rend obligatoire aux entreprises de négocier avec les syndicats même s'ils ont des membres qui sont des clandestins.

19. H. Soldis, une « Latine », a des racines personnelles à Los Angeles, une ville qui a été le lieu d'une renaissance des syndicats et notamment de l'engagement en faveur des clandestins [Milkman, 2006].

pour déterminer l'issue de l'élection, mais aussi le rôle sans précédent des médias hispaniques pendant la campagne. Les médias en espagnol constituent une infrastructure d'envergure nationale : plus de 700 journaux imprimés, près de 900 stations de radio, et environ 200 stations de télévision [Arbitron, 2008 ; Latino Print Network, 2008]. Ce réseau est capable d'informer et d'éduquer des millions d'Hispaniques sur l'élection et ses enjeux. Ces médias sont aussi naturellement concentrés dans des régions où les hispanophones se trouvent – les États du Sud-Ouest et les villes traditionnellement ouvertes à l'immigration, comme New York, Chicago et Miami. Cette proximité explique très largement que ces médias soient un moyen efficace pour mobiliser un nombre substantiel d'Hispaniques afin de s'investir dans des questions politiques [Kent et Huntz, 1996 ; Rodriguez, 1999].

Depuis un an et demi, de nombreux événements se sont déroulés qui soulignent le rôle décisif des médias hispanophones dans la campagne de 2008. Au tout début de la campagne, le gouverneur démocrate du Nouveau-Mexique, Bill Richardson, d'origine hispanique, annonça sa décision de participer aux primaires dans un talk-show hispanique à la radio dont la popularité lui assurait une audience de 3 millions de personnes dans la région de Los Angeles [Cohen, 2007]. Pour la première fois dans l'histoire des présidentielles, *Univisión*, le plus grand réseau télévisé hispanique aux États-Unis, a organisé un forum des candidats démocrates à la présidentielle pendant les primaires, dont l'audience a atteint 4,6 millions de personnes. Il a également géré en commun avec CNN un débat entre Hillary Clinton et Barack Obama qui a été suivi par 7,6 millions de personnes [Cancela, 2007]. La campagne d'Obama, qui s'était engagée à dépenser 20 millions de dollars sur le terrain et en médias, a dépensé plus que toute autre campagne dans les médias hispaniques – télévision et radio – afin d'atteindre les populations hispaniques dans des États contestés (*battleground states*), comme la Floride, le Colorado, le Nevada et le Nouveau-Mexique [Murray, 2008 ; Segal, 2008]²⁰. Enfin, les médias hispanophones ont dépensé des millions de dollars en annonces civiques afin d'encourager les immigrants hispaniques à obtenir la citoyenneté américaine et participer aux présidentielles de 2008. Les journaux hispanophones ont aussi inséré dans leurs colonnes près d'un million de cartes pour s'inscrire sur les listes électorales durant un week-end en septembre [Gorman, 2008 ; Jordan, 2007]²¹. Il est donc assez peu surprenant de lire des articles de presse attribuant

20. À titre de comparaison, John Kerry et George W. Bush ont dépensé au total 8,7 millions de dollars en publicités dans les médias hispaniques pendant la présidentielle de 2004 [Hispanic Voter Project, 2006].

21. À l'inverse de la France, où l'inscription sur les listes électorales est automatique, les citoyens américains doivent faire la démarche eux-mêmes, en présentant des cartes remplies (celles fournies par les journaux en l'occurrence).

aux médias hispanophones tout le crédit pour la mobilisation record des Hispaniques [par exemple Salinas, 2008 ; Carroll, 2008]²².

Les médias hispanophones ont été aussi remarquables en termes de l'importance donnée à la question de l'immigration, un thème qui, en revanche, n'a pas été couvert par les médias anglophones généralistes pendant la campagne [Preston, 2008a ; Rozemberg, 2008]. L'immigration étant un sujet qui divise profondément au sein des deux partis, comme l'a clairement montré le débat de 2007, Barack Obama et John McCain ont relativement peu abordé la question dans leurs discours et n'ont pas traité le sujet pendant leurs trois débats²³. En revanche, les deux candidats ont régulièrement mentionné l'immigration dans leurs publicités en espagnol afin de se rapprocher des électeurs hispaniques²⁴. Les dirigeants des télévisions hispaniques ont expliqué avoir particulièrement couvert ce thème de l'immigration car il s'agit d'un problème qui est directement au cœur de la vie des téléspectateurs, dont beaucoup viennent du Mexique [Roth, 2008 ; Rodriguez, 1999]. Cependant, les médias audiovisuels hispaniques ne se penchaient pas sur les débats politiques, mais plutôt sur la dimension humaine du problème, par exemple ce que signifie de vivre en marge pour un sans-papiers, afin de susciter une sympathie chez le public. Ils ont néanmoins expliqué les conséquences des positions des candidats sur l'immigration [Project for Excellence in Journalism, 2008]. Si l'on combine tout ceci avec le penchant des médias hispanophones pour l'engagement social, ce qui encourage les immigrants à participer à la vie politique et à légaliser leur statut [Rodriguez, 1999], il est aisé de conclure que les médias hispanophones ont le potentiel pour entretenir la visibilité du thème de l'immigration sur l'agenda national, au moins dans un avenir proche.

22. Presque 10 millions d'Hispaniques ont voté en novembre 2008, soit une augmentation de 25 % par rapport à 2004 (NALEO, 2008). De même, en 2008, le nombre de naturalisations d'Hispaniques a fortement augmenté, tout comme la participation de jeunes Hispaniques, votant pour la première fois [Immigration Policy Center, 2008 ; Preston, 2008b].

23. Une transcription des débats est disponible sur le site de la Commission on Presidential Debates (www.debates.org/pages/debtrans.html). Elle indique que le mot « immigration » n'a été mentionné qu'une seule fois au cours des trois débats. Dans ce seul cas, McCain accusait Obama de donner une image fautive de ses positions sur l'immigration. La discussion ne s'est pas poursuivie.

24. Les sondages montrent régulièrement que les électeurs hispaniques s'intéressent, comme les autres, aux questions d'intérêt général que sont l'économie, la guerre en Irak, la couverture santé ; mais l'immigration était plus importante pour les Hispaniques en 2008 qu'en 2004. Selon le Pew Hispanic Center, 79 % des Hispaniques inscrits sur les listes électorales déclaraient que pour eux l'immigration était « extrêmement » ou « très » importante pour la présidentielle de 2008 ; à comparer avec les 63 % faisant la même déclaration en 2004 [Taylor et Fry, 2007].

Pour réaliser le potentiel des médias hispanophones et leur capacité à inciter la nouvelle équipe présidentielle à reprendre le sujet des clandestins, il suffit de considérer leur rôle dans les débats antérieurs sur la réforme de l'immigration. Par exemple, entre 2005 et 2007, deux animateurs de radio particulièrement populaires à Los Angeles, Edward « El Piolín » Sotelo et Renán « El Cucuy » Almendárez Coello, encouragèrent leur audience à participer au débat national sur l'immigration en inondant les membres du Congrès avec des lettres et des courriels pour faire sentir leur opposition aux mesures anti-immigrants, tout particulièrement le *Border Protection, Anti-Terrorism, and Illegal Immigration Control Act* (HR 4437). Ils sont aussi tenus responsables pour la gigantesque mobilisation à Los Angeles en 2006 [Watanabe et Becerra, 2006]. Finalement, « El Piolín » rassembla plus d'un million de lettres signées par des immigrants légaux et des citoyens en 2007 afin de soutenir la réforme de l'immigration. Après un voyage en voiture jusqu'à Washington, il est allé donner personnellement les lettres au Congrès afin de faire pression sur les législateurs. Son objectif était que les élus puissent aboutir à une réforme qui permettrait aux clandestins d'accéder finalement à la citoyenneté américaine [Montgomery, 2007]. Comme Barack Obama a obtenu 67 % des électeurs s'identifiant comme Hispaniques (nés aux États-Unis ou à l'étranger) et 78 % des électeurs hispaniques nés à l'étranger [Immigration Policy Center, 2008], cela peut inciter les médias hispanophones à se sentir en position de force : ils peuvent continuer à parler au nom de la communauté hispanique en mettant l'accent sur l'urgence d'une réforme des lois d'immigration. Si Barack Obama et les démocrates veulent conserver le soutien électoral des Hispaniques dans un avenir proche et si les républicains veulent regagner un peu de la confiance de cette communauté, il est clair qu'aucun des deux camps ne peut négliger l'impact de ces groupes de pression.

Conclusion

Si l'on replace les débats actuels en perspective, il est frappant de constater les similitudes entre la configuration actuelle et celle qui caractérisait le début des années 1990. Lorsque Clinton arrive au pouvoir, il remporte un grand nombre de succès, notamment l'adoption de l'accord de libre-échange avec le Mexique et le Canada. Il s'est aussi lancé, mais cette fois l'échec fut cinglant, dans la réforme de la couverture santé. Mais l'immigration n'était pas une priorité de la nouvelle Administration, à peine quelques années après la précédente réforme. Ce n'est que plus tard que le thème fit irruption sur la scène nationale, notamment lors la *Proposition* californienne et la candidature du gouverneur, Pete Wilson, pour la présidentielle de 1996. La configuration qui semble se dessiner dans les premiers

mois de l'Administration Obama apparaît comme un écho : si les incitations nationales à reprendre le problème de l'immigration sont faibles, la pression monte pourtant au niveau local, assurant la visibilité de l'enjeu, et, à terme, l'implication de la nouvelle Administration.

Bibliographie

- ARBITRON (2008), « Hispanic Radio Today », <http://www.arbitron.com/television/hispanic.htm>, dernier accès le 5 janvier 2009.
- CANCELA J. (2007), « Los Republicanos are coming to town », *Miami Herald*, 2 décembre.
- CARROLL S. (2008), « Latinos flipped red states to blue-record turnout marked big shift away from GOP », *Houston Chronicle*, 7 novembre, p. A-1.
- CHIVERS M. (2008), « Up for a fight : state laws challenged in court as lawmakers take on immigration », The Council of State Governments, Lexington, <http://www.csg.org/pubs/Documents/sn0804UpforaFight.pdf>, dernier accès le 5 janvier 2009.
- COHEN A. (2007), « Richardson highlights his hispanic heritage », *National Public Radio, Day to Day*, 24 mai. <http://www.npr.org/templates/story/story.php?storyId=10378847>, dernier accès le 5 janvier 2009.
- CORNELIUS W. A. (2005), « Controlling unwanted immigration : lessons from the United States, 1993-2004 », p. 775-794, *Journal of Ethnic and Migration Studies*, vol. 31, n° 4, juillet.
- FAN C. V. et BATALOVA J. (2007), « Foreign-born wage and salary workers in the U.S. labor force and unions », Migration Policy Institute, Washington DC. <http://www.migrationinformation.com/USfocus/display.cfm?id=638>, dernier accès le 5 janvier 2009.
- FIX M. E. et TUMLIN K. (1998), « Welfare reform and the devolution of immigrant policy », Series A, n° A-15, Urban Institute, Washington DC.
- GARLAND S. (2007), « U.S. Labor unions and new immigrants », NACLA. <http://nacla.org/node/1474>, dernier accès le 5 janvier 2009.
- GORMAN A. (2008), « New citizens are ready to vote », *Los Angeles Times*, 18 octobre.
- GREENHOUSE S. (2000), « Unions urge amnesty for illegal immigrants », *New York Times*, 17 février, p. A-16.
- , (2006), « Breakaway unions start new federation », *New York Times*, 28 septembre, p. A-17.
- HAMLIN R. (2008), « Immigrants at work : how labor unions build political power for noncitizen members », in *Civic Hopes and Political Realities : Immigrants, Community Organizations, and Political Engagement*. S. Karthick RAMAKRISHNAN et I. BLOEMRAAD, dir., Russell Sage Foundation Press, New York.
- HISPANIC VOTER PROJECT (2006), « Total Spanish-Language TV Spending by Market in the 2004 Presidential Election », Johns Hopkins University. <http://advanced.jhu.edu/academic/government/hvp/>, dernier accès le 5 janvier 2009.
- IMMIGRATION POLICY CENTER (2008), « Latino new american voters wield influence in new states », *Fact Sheet*, 12 novembre. <http://www.immigrationpolicy.org/images/File/>

- factcheck/NewAmericanPostElectionFacts11-12-08.pdf, dernier accès le 5 janvier 2009.
- JORDAN M. (2007), « Univisión gives citizenship drive an unusual lift », *Wall Street Journal*, 10 mai, p. A-1.
- KENT R. B et HUNTZ M. E. (1996), « Spanish-Language Newspapers in the United States », *Geographical Review*, vol. 86, n° 3, 1996, p. 446-56.
- LACORNE D. (2003), *La Crise de l'identité américaine*, Gallimard, Paris, 2^e éd.
- LATINO PRINT NETWORK (2008), <http://www.latinoprintnetwork.com/>, dernier accès le 5 janvier 2009.
- LE TEXIER E. (2006), *Quand les exclus font de la politique*, Presses de Sciences Po, Paris.
- MASSEY D. S., DURAND J., MALONE N. J. (2003), *Beyond Smoke and Mirrors : Mexican Immigration in an Age of Economic Integration*, Russell Sage Foundation, New York.
- MCKINLEY J. (2007), « San Francisco bay area reacts angrily to series of immigration raids », *The New York Times*, 28 avril, p. A-14.
- MIGRATION POLICY INSTITUTE (and New York University School of Law) (2007), *State Responses to Immigration : A Database of All State Legislation*. <http://www.migrationinformation.org/datahub/statelaws.cfm>, dernier accès le 5 janvier 2009.
- MILKMAN R. (2006), *L.A. Story : Immigrant Workers and the Future of the U.S. Labor Movement*, Russell Sage Foundation Press, New York.
- MONTGOMERY D. (2007), « The DJ who decided it's time to drive », *Washington Post*, 15 juin, p. C-1.
- , (2008), « Spanish ads' multiple translations – outreach can send a mixed message », *Washington Post*, 30 octobre, p. C-8.
- MURRAY S. (2008), « A \$20 million Plan », *Washington Post*, 29 juillet, p. A-6.
- NATIONAL ASSOCIATION OF LATINO ELECTED AND APPOINTED OFFICIALS (2008), « Latino vote a new force in shaping the election 2008 Political Map ». <http://www.naleo.org/pr11-07-08.html>, dernier accès le 5 janvier 2009.
- NATIONAL CONFERENCE OF STATE LEGISLATURES – IMMIGRANT POLICY PROJECT (2008), « State Laws Related to Immigrants and Immigration. », National Conference of State Legislatures, Washington DC, <http://www.ncsl.org/programs/press/2008/pr121808StateImmigrationReport2008.htm>, dernier accès le 5 janvier 2009.
- PORTES A., RUMBAUT R. G. (2006), *Immigrant America. A Portrait*, University of California Press, Berkeley, 3^e éd.
- PRESTON J. (2008), « Immigration cools as campaign issue », *New York Times*, 29 octobre, p. A-20.
- , (2008), « In big shift, latino vote was heavily for Obama », *New York Times*, 7 novembre, p. A-24.
- PROJECT FOR EXCELLENCE IN JOURNALISM (2008), *The State of the News Media*. <http://www.stateofthenewsmedia.com/2008>, dernier accès le 5 janvier 2009.
- RODRIGUEZ A. (1999), *Making Latino News : Race, Language, and Class*, Sage Publications, Thousand Oaks.
- ROTH D. S. (2008), « Politics pays off for spanish TV », *Miami Herald*, 24 octobre, p. C-1.

LES DÉFIS DE LA RÉFORME DE L'IMMIGRATION SOUS LA PRÉSIDENTE OBAMA

- ROZEMBERG H. (2008), « Obama, McCain tackle immigration issues in ads, but only in spanish », *Naples Daily News*, 18 octobre, p. A-10.
- SALINAS M. E. (2008), « Latino voters came through », *Santa Monica Times*, 10 novembre.
- SEGAL A. J. (2008), « Democratic candidates spend millions of dollars on Univisión, telemundo stations this year », *Hispanic Voter Project*, Johns Hopkins University. <http://advanced.jhu.edu/academic/government/hvp>, dernier accès le 5 janvier 2009.
- TAYLOR P. et FRY R. (2007), « Hispanics and the 2008 Election : a swing vote ? », Pew Hispanic Center, Washington DC.
- VERGNOLLE DE CHANTAL F. (2008), « La politique d'immigration : l'oubliée de la campagne ? », *Politique Étrangère*, n° 3, automne, p. 533-544.
- WATANABE T. et BECERRA H. (2006), « How DJs Put 500,000 Marchers in Motion », *Los Angeles Times*, 28 mars, p. A-1.
- ZOLBERG A. R. (2006), *A Nation By Design. Immigration Policy in the Fashioning of America*, Harvard University Press, Cambridge, Mass.